

Nous n'entrerons pas ici dans le détail de ce qui s'est dit et fait à ce banquet, les journaux quotidiens en ont longuement entretenu leurs lecteurs.

Il y a eu de bons et beaux discours prononcés à cette fête de famille. On a porté de nombreuses santés, mais que nos confrères nous permettent de le leur faire remarquer, il y avait au programme une omission bien regrettable.

Personne, en effet, n'était inscrit pour porter la santé de ceux-là seuls qui font le succès financier d'un journal: les *annonceurs*.

On peut peut-être expliquer l'oubli en ce sens que les journalistes, hommes de plume avant tout, ne pénètrent pas dans les arcanes de l'administration d'un journal, dont le souci est confié à des hommes de chiffres.

Plus tard, quand nous aurons une école de journalistes — cela viendra — un pareil oubli sera impossible, car ceux qui après nous, entreront dans la carrière auront pu apprendre non-seulement l'art de diriger un journal, mais aussi celui de l'administrer. Ils sauront alors que ce n'est ni l'abonné, ni l'acheteur au numéro qui fait la fortune d'un journal, mais l'annonceur.

Hurrah donc pour l'annonceur!

## LA BANQUE DE MONTREAL

Comme nous l'avons annoncé en temps et lieu, la banque de Montréal a reporté du mois de juin au mois de décembre la date de l'assemblée générale annuelle de ses actionnaires. C'est pourquoi le rapport que nous publions d'autre part n'embrasse cette fois qu'une période de six mois d'affaires.

Bien que courte, cette période a été bien remplie. De nouvelles succursales de la banque ont été établies en différents endroits du pays et notamment dans les Territoires du Nord-Ouest et au Manitoba dont le développement rapide appelle les capitaux disponibles de nos institutions financières qui, tout en aidant au progrès et à la richesse des prairies y trouvent un emploi rémunérateur de leurs fonds.

Pendant les six mois finissant le 31 octobre, la banque a réalisé sur ses opérations ordinaires des profits au montant de \$917,156.31 et les bénéfices résultant de la prime sur l'augmentation du capital-actions se sont élevés à \$416,024.00; la balance restant au 30 avril dernier au crédit du compte de Profits et Pertes était de \$724,807.75, portant ensemble à \$2,057,988.06 les bénéfices à répartir au 31 octobre.

Sur cette somme, il a été attribué aux actions un dividende semestriel au taux de 10 pour cent l'an, soit 5 pour cent représentant une dépense de \$684,000.00 et

il a été versé \$1,000,000 au compte de Réserve qui s'élève actuellement à \$10,000,000. Il reste, en conséquence, \$373,988.06 de profits non distribués qui forment à nouveau, le crédit du compte de Profits et Pertes.

Nous conseillons fortement la lecture du rapport d'autre part à nos lecteurs et nous leur recommandons d'une façon toute spéciale les remarques du Président M. G. A. Drummond dont ils pourront tirer profit.

La Banque de Montréal est la première de nos institutions financières aussi bien par son ancienneté que par son importance; à sa tête sont des hommes qui n'ont pas peu contribué au développement des ressources du Canada dont son président parle complaisamment et avec raison. On voit, par la création de nouvelles succursales, que la banque de Montréal entend concourir plus que jamais à la marche ascendante des affaires du pays et, si sa direction a bien mérité pour son administration habile des intérêts de la banque les remerciements des actionnaires, elle ne mérite pas moins ceux du commerce et de l'industrie pour le concours qu'elle leur apporte.

## LA SURTAXE SUR LES PRODUITS ALLEMANDS.

### Interprétation de l'Acte du Tarif

Le département des douanes vient de publier une circulaire qui fait suite à un arrêté en conseil publié dans le dernier numéro de la "Gazette du Canada" concernant la surtaxe sur les marchandises allemandes. Cette circulaire était attendue pour l'interprétation complémentaire des circulaires émises en avril et septembre derniers.

Voici qui intéresse le commerce:

"Pour déterminer si oui ou non, un article quelconque importé au Canada, qui a été produit, amélioré ou augmenté de valeur par la main-d'œuvre en tout autre pays qu'en Allemagne, est sujet à la surtaxe en raison qu'une partie de la valeur du dit article a été produite en Allemagne, que la juste valeur marchande de l'article ou de la matière récoltée, produit ou fabriqué en Allemagne qui est entré dans la fabrication de l'article importé en Canada, sera réputée être la valeur produite en Allemagne dans le sens de l'Acte du tarif concernant la surtaxe. Les exemples suivants indiquent l'interprétation à donner à ce qui précède:

(1). "En prenant la question des cravates fabriquées en Grande-Bretagne ou en tout autre pays, avec des étoffes de soie fabriquées en Allemagne avec des matières produites en Allemagne ou ailleurs. Si la juste valeur marchande des tissus de soie tels que vendus par l'exportateur en Allemagne à l'importateur en

Grande-Bretagne ou en tout autre pays, représente plus de cinquante pour cent de la cravate prête à être exportée en Canada, la cravate sera sujette à la surtaxe.

(2) "En prenant la question de la bonneterie faite en Grande-Bretagne ou dans tout autre pays de filés pour bonneterie produits en Allemagne avec la laine produite en Allemagne ou ailleurs. Si la juste valeur marchande des filés de bonneterie tels que vendus par l'exportateur en Allemagne à l'importateur en Grande-Bretagne ou en tout autre pays, représente plus de cinquante pour cent de la valeur de la bonneterie prête à être exportée au Canada, la bonneterie sera sujette à la surtaxe."

La circulaire datée du 25 novembre a été approuvée en conseil.

## LA HAUSSE DU COTON BRUT VS. MANUFACTURE

Nous avons appris de bonne source que l'une de nos plus grandes compagnies manufacturières de tissus de coton a vainement cherché à obtenir du coton brut sur le marché de New-York au prix de 12 cents la lb.

L'an dernier, à pareille époque, ce même coton était payé 8 1-2c, il est vrai que quelques mois plus tard il fallait le payer 13 cents.

L'an dernier, la plupart des manufactures qui ont tardé à acheter leur matière première ont travaillé à perte; celles qui, au contraire, avaient passé leurs contrats d'achat au début de la saison ont pu réaliser des bénéfices relativement importants.

La hausse du produit fabriqué n'a pu suivre celle de la matière brute, précisément de ce fait que les manufacturiers ayant fait leurs approvisionnements avant la hausse du coton brut tenaient en échec ceux qui ont acheté alors que les prix avaient subi une forte avance.

Depuis deux ans, les récoltes de coton aux Etats-Unis sont déficitaires et, bien que les statistiques de la dernière récolte ne soient pas encore établies d'une manière définitive — elles ne pourront l'être que dans quelques mois — on prétend que la production atteindra difficilement dix millions de balles, soit près d'un million de balles en moins que l'an dernier.

C'est donc, une diminution de production de près de dix pour cent et, si les prix payés l'an dernier pour le coton brut, avaient réellement représenté la valeur de la marchandise par rapport à la production, on devrait s'attendre à une hausse d'environ 10 pour cent sur ces prix. Mais la spéculation compte pour beaucoup dans la cote des prix, car il est peu de marchandises sur lesquelles